



Entre particulier existe t'il un droit de rétractation

Par **mauthe**, le **03/02/2011** à **17:15**

Bonjour, j'ai vendu à un particulier un véhicule d'occasion ont c'est accordé sur le prix, l'acheteur m'a versé le jour même pour réservation un chèque d'acompte de 200eur pour une valeur de vente 5900eur je lui ai signé un reçu fait de ma propre main et signé des deux parties rndeux jours se passe et il m'appel pour me présiser qu'il ne peut prendre la voiture et que je dois lui redonner son chèque d'acompte pour la bonne raison qu'il ne s'était pas renseigné à son assurance avant d'acheter une voiture etant donné qu'il avait eu une annulation de permis et comme il redémarre à 0 jeune conducteur et qu'il ne peut pas acheter une voiture de plus de 110cv rna t'il le droit de me réclamer son chèque de d'acompternmerci

Par **mimi493**, le **03/02/2011** à **17:52**

Non, il n'existe pas de droit de rétractation, si tant que la vente soit faiternEst-ce que vous avez un papier signé par lui stipulant qu'il s'agit d'un acompte ?rnAvez-vous signé le certificat de cession ?

Par **mauthe**, le **03/02/2011** à **18:04**

c'est lui qui dispose du papier que nous avons signé qui est bien marqué acompternil n'y a pas de certificat de cession de signé